



**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
du 30 Avril 2004**

Salle des Bords de Seine, 2 rue de Draveil 91260 Juvisy-sur-Orge

oooooooooooooooo

Nombre d'adhérents de l'Association : 68
 Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : 68
 Nombre d'adhérents présents : 18
 Nombre de pouvoirs reçus : 24
 (Voir liste d'émargement)
 Majorité requise pour la validité des délibérations : 34
 Adhérents présents ou représentés : 42

Invités présents :

M.REJAUD, adjoint au Maire de Juvisy-sur-Orge
 M. Marc DEPEYRE, architecte partenaire de l'ALVE
 M. Michel RAFAITIN, responsable CAE (gestion des travaux), partenaire de l'ALVE
 M. Bernard CHABIN, responsable HESTIA (prospection supports immobiliers), partenaire de l'ALVE

Ouverture de l'assemblée générale

Le quorum étant atteint pour une délibération valable de l'Assemblée Générale, Joël ROCHE, Président, déclare la séance ouverte à 14h 40.

Ordre du jour

- Bilan d'activité. Rapport moral.

Comme l'année précédente, ce rapport, transmis à tous les membres de l'ALVE conjointement à la convocation à l'AG, concerne une période à cheval sur 2 années civiles (du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004). Chacun ayant pu en prendre connaissance, les différents points qu'il traite ne sont pas repris de façon exhaustive. Cependant, Joël ROCHE insiste sur le nombre important de réunions avec les équipes des secteurs, ces réunions étant la garantie que le travail réalisé est en adéquation avec les besoins exprimés aussi bien par les soignants que par les familles.

A la demande du Président, Alain DARBAS, directeur de la Maison des Belles Fontaines, fait un bilan de l'année écoulée: les résidents permanents continuent à s'installer dans la vie, mais le point fort de l'année a été l'ouverture de l'accueil temporaire; il a tout d'abord permis l'embauche de Melina Dufraisse, chargée de l'accueil et de la bonne intégration des résidents temporaires (1 ETP) ; d'autre part, le poste de secrétaire administrative est devenu 1 ETP. La première résidente temporaire a été accueillie en février 2003; la montée en charge s'est ensuite faite très progressivement; à partir du mois de juin, les 3 places ont été occupées de façon quasi continue. Le bilan de cette forme d'accueil est tout à fait positif pour tout le monde: les résidents accueillis une fois demandent à revenir; les résidents permanents sont amenés à s'adapter à des situations nouvelles, ce qui est bénéfique pour eux; le personnel doit lui aussi faire preuve d'inventivité pour faire face à l'imprévu. Il est important de noter que la Maison des Belles Fontaines peut répondre très rapidement aux demandes d'accueil (accord COTOREP en 48h dans certains cas), ce qui a permis de résoudre des situations difficiles (maladie des parents par exemple). A noter aussi: les demandes d'accueil ne viennent pas que des familles mais aussi de la COTOREP, des secteurs (séjour-test en vue d'un accueil permanent), de l'UDAF. Dans certains cas, l'accueil temporaire a été une passerelle vers une autre forme de prise en charge.

En ce qui concerne les résidents permanents, quelques points à noter: le partenariat avec le lycée professionnel voisin (BEP sanitaire et social) continue, marqué par des réunions conviviales soit au lycée, soit à la Maison des Belles Fontaines; il y a eu cette année moins de séjours de vacances avec des organismes extérieurs (difficultés pour nos résidents d'y trouver leur place); par contre les mini-séjours organisés par l'équipe d'éducateurs (gîte en Normandie, marché de Noël à Strasbourg avec hébergement à l'hôtel) ont connu un franc succès et seront renouvelés à la demande de tous. L'épisode canicule n'a pas eu d'incidence fâcheuse pour nos résidents grâce à la mobilisation du personnel présent qui a su trouver des moyens efficaces pour faire face; leur travail ayant été exemplaire, 2 journées de congé supplémentaire leur ont été attribuées par la suite.

Philippe HARGOUS et Jean DYBAL interviennent pour faire remarquer un autre aspect du travail de l'équipe: la Maison des Belles Fontaines est devenue une référence et de nombreux visiteurs y sont accueillis dans le but d'initier des projets similaires ailleurs. Alain DARBAS tient à dire pour terminer que nos projets ne peuvent réussir que grâce à l'appui du service public (coopération avec les équipes des secteurs hospitaliers).

La parole est donnée à Patrick GRAND qui fait le point sur nos projets (il traite ainsi le point 4 de l'ordre du jour).

- le chantier d'Etampes est en bonne voie d'achèvement; Nathalie JEANPIERRE y prendra ses fonctions de chef de service dès le mois de juin et le premier résident doit y être accueilli le 6 septembre 2004.
- A Brétigny, le piquetage doit commencer début mai et le premier coup de pioche est programmé pour le 17 mai
- A Massy, le permis de construire est obtenu; les travaux commenceront en septembre ou octobre en fonction du déblocage des subventions.
- SAVS: nous avons obtenu l'autorisation d'en ouvrir 2: à Palaiseau, la municipalité nous loue des locaux situés à proximité du RER; une partie de ces locaux sera sous-louée à l'UNAFAM 91 pour y installer son siège départemental; à Juvisy, des locaux, proches de la gare sont en vue. Chacun de ces SAVS sera animé par une équipe de 7,5 ETP et prendra en charge une cinquantaine de personnes.
- Des contacts ont été pris pour la création de 2 autres foyers, le but étant, rappelons-le, de "mailler l'ensemble du département: pour le moment, nous avons une piste sérieuse à Ris-Orangis; pour le second foyer, des recherches de terrain sont en cours à Chilly-Mazarin, à Longjumeau...

Joël Roche tient à faire remarquer la somme de démarches que ces différents projets ont demandées et à féliciter Patrick Grand pour sa pugnacité.

L'assemblée est invitée à s'exprimer sur ces différents rapports. Une discussion très riche s'ouvre alors. Deux sujets principaux sont abordés. Il s'agit d'abord de la sélection des personnes prises en charge : il est rappelé que nous avons toujours travaillé en étroite collaboration avec les équipes de secteur et que nous continuons à leur faire confiance mais que notre rôle n'est pas de suppléer aux insuffisances du service public mais de nous adresser à l'ensemble de la population, y compris les SDF. Concernant l'accueil en SAVS des personnes n'ayant pas d'accord COTOREP, il est indiqué que la nouvelle loi en préparation prévoit cette possibilité (à suivre...). Le second sujet abordé est celui de la diversification des hébergements à proposer, compte tenu de la multiplicité des types de situations à prendre en charge (jeunes de 18-30 ans, personnes vieillissantes, enfants...). Tous ces sujets méritent notre attention, mais dans les circonstances présentes, nous préférons mener à leur terme les projets entrepris avant de nous confronter à eux.

Bilan d'activité et rapport moral ont été soumis au vote de l'Assemblée qui les a approuvés à l'unanimité.

- Bilan financier

Patrick Grand, directeur administratif et financier de l'ALVE, a transmis à tous les adhérents un rapport de synthèse présentant le bilan des comptes de l'ALVE pour l'année 2003 . M.Lacaze-Labadie, commissaire aux comptes, a certifié que les comptes annuels de l'ALVE sont réguliers et sincères et qu'il n'a pas d'observation à formuler sur la concordance entre ces comptes et les informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux adhérents.

En réponse à une question, Patrick Grand explique que l'augmentation du budget est liée aux chantiers en cours et qu'une autre augmentation est prévisible avec l'ouverture des 2 autres chantiers.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité de l'Assemblée et quitus est donné aux administrateurs.

- Composition du Conseil d'administration et de la Commission technique

Ces deux instances sont reconduites à l'unanimité.

Le Conseil d'administration, réuni immédiatement, reconduit lui aussi le Bureau.

- Questions diverses

Jean Dybal évoque le problème des jeunes (enfants et adolescents) qui n'est pas pris en charge; il souhaiterait que l'ALVE apporte son soutien à un groupe de familles qui projette un lieu d'accueil pour des jeunes enfants psychotiques de 6 à 16 ans. L'ALVE ne peut prendre en charge ce projet actuellement mais peut aider ces familles à monter leur dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30; elle est suivie d'une collation amicale.